

4. TARIF PROVISOIRES DE CHANTIERS

Prix du raccordement provisoire

≤ 63	CHF 800.- (hors taxe)
> 63 ou ≤ 160 A	CHF 1600.- (hors taxe)
> 160 A	sur devis, au minimum Frs 10.- par ampère (hors taxe)

5. RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

Le point de raccordement au réseau est défini par SEIC et le provisoire est installé au point le plus proche. Le câble privé entre l'emplacement du chantier et le point de raccordement au réseau est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

- Jusqu'à 160 A : raccordement dans une armoire de distribution basse tension.
- Plus de 160 A : raccordement directement à la station moyenne et basse tension la plus proche.

Tarif de l'énergie électrique

Selon les tarifs officiels appliqués à la Société Electrique Intercommunale de la Côte, disponible sur www.seicglad.ch

Conditions

Aucuns travaux ne seront réalisés par SEIC avant le paiement du forfait pour le provisoire de chantier. L'intensité demandée peut-être réduite ou refusée selon les conditions locales du réseau de distribution de SEIC. L'alimentation en énergie électrique, peut être refusée ou coupée, si l'installation ne respecte pas les lois, ordonnances, normes, règles techniques en vigueur ou pour des risques sur ta sécurité des personnes et des biens. L'alimentation ne sera rétablie qu'après réparation de l'installation par une entreprise compétente et mandatée par le demandeur.

Remarque

6. POUR ACCORD

Le demandeur

Le maître d'œuvre

Lieu et date _____

Signature(s) /
Timbre

Réservé au distributeur

Station _____ Station _____ Départ n° _____

N° d'affaire : _____ N° de dossier : _____